

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

- A. En argent, bled, vin, ou bois? *Argent l'ancien gouvernement fournissait 10 L. de la commune en fournissant 15 francs de bled un quarteron par enfant payable par chaque père, & une soupe payable p. la M^{re} de la commune p. la M^{re} de la femme endonne une bonne soupe de l'après-midi.*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *Et une javelle de blé que chaque Particulier lui tiens à la M^{re}*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

S^t Barthélémy & Brétigny. Ecole se fait au S^t Barthélémy, pour les Catholiques.

Celle des réformés se fait au S^t Barthélémy.

Deux Villages éloignés l'un de l'autre d'une heure l'un de l'autre.

Ne forment qu'une même Commune.

Paroisse d'Affens, Agence des S^t Barthélémy & Brétigny.

D'Affens.

Du Léman.

Commune de S^t Barthélémy d'un quart d'heure.

RELATIONS PERSONNELLES

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? -----

Les plus proches sont Echallens, Briellay, Orjallens, éloignées d'un quart de lieue l'une de l'autre.

a. Leurs noms.

Villard le Cerroir, Appens, Pagnieu, sont éloignées près d'une lieue. les uns les autres.

b. Leurs distances réciproques. ----- o.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? -----

À lire, écrire, le Catéchisme qui renferme les principes obligés du Chrétien, l'orthographe, l'arithmétique, et le Statut de l'Eglise.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? -----

On la tient toute l'année excepté pendant le temps des moissons, deux fois chaque jour de la St. Martin jusqu'à Pâques, c'est-à-dire jusqu'à Noël, puis on ne la tient plus que le reste de l'année.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? -----

L'instruction de la jeunesse, La civilité Chrétienne, L'union et le Nouveau Testament, Le Vespéral, et autres livres instructifs.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observer? -----

De mieux que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour? -----

Deux heures par semaine qui sont quatre jours par semaine en hiver, l'été on fait reciter deux fois par semaine qu'une seule elle dure plus ou moins selon qu'il y a d'élèves.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? -----

Tous dans la même classe, mais distingués à proportion de leurs savoirs, et sage conduite.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? ----- & de quelle manière?

Le Pasteur de l'église et conjointement avec les membres de l'église Catholique, après le prêtre et d'autres.

b. D'où est-il? -----

De l'Etat Prussien.

c. Son nom -----

Jean Nicolas Javre.

(3)

d. Son âge. -----

Cinquantequatre ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? -----

Un.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? -----

Il y a vingt-cinq ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? -----

Il a toujours été avec des Pères Bernardins. Laboureur.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? -----

Laboureur.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? -----

Présentement il n'en a que vingt-neuf à trente. Mais quelques années il en a jusqu'à quarante. Garçons. Vingt deux garçons, et huit filles.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. ----- o.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? ----- o.

b. Quelle en est la valeur? ----- o.

c. Source des revenus. ----- o.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? ----- o.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? ----- o.

15°. Bâtiment de l'école. -----

Il n'y en a point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? ----- o.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? ----- o.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? ----- o.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. ----- o.

L'instituteur fournit une chambre qu'il a indivisée avec ses frères, mais après efforts et dépenses, ne pouvant en avoir d'autres, sans de grands frais.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(5)

*La pension fournie à trois sans débiter
dix sacs d'avoine. Dix sept francs d'argent (vingt sacs d'avoine)
de bois au fond qui est éloigné de chez nous d'une bonne demi-journée
ici le régime n'est pas le même et nous ne pouvons pas
rien pour boire — que de la eau.
C'est ce qui est dit et devant être donné par l'ancien gouvernement*

*J'ai le D^r Instituteur de dire qu'il a toujours reçu annuellement outre la pension ci-dessus
quatre francs de bled provenant
d'une gratification distribuée par le Directeur du Séminaire de Fribourg;
Depuis il a encore reçu annuellement trois francs de bled provenant d'un legs qu'un
particulier du village a fait en faveur de l'instituteur.*

N'y a pas autre chose que ce qui est dit ci-dessus.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Briolly Ornyllar*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse et Agence de Briolly Ornyllar*

d. District *D'Alp*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *toutes dans l'endroit.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Briolly Ornyllar*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Dix Sept présentement en ayant eu jusqu'à Vingt Cinq*